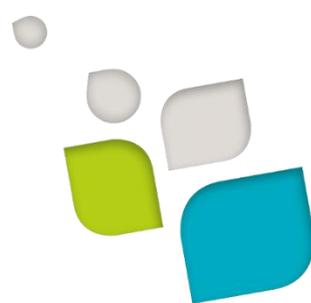




STRATEGIE LOCALE DE GESTION DURABLE DE LA BANDE COTIERE

Dispositif « Notre littoral pour demain »

Compte-rendu Comité élargi des acteurs du littoral 28/09/2021



Octobre 2021



STRATEGIE LOCALE DE GESTION DURABLE DE LA BANDE COTIERE

Dispositif « Notre littoral pour demain »

1.1	PRESENTATION DE LA DEMARCHE « NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN ».....	3
1.2	DIAGNOSTIC DE LA VULNERABILITE TERRITORIALE	3
1.3	LA STRATEGIE PROPOSEE	3
1.4	PRESENTATION DU PROGRAMME D'INTERVENTIONS ENVISAGE	4
1.4.1	Thématique : mise en oeuvre et suivi du programme d'interventions.....	5
1.4.2	Thématique : communication et sensibilisation.....	5
1.4.3	Thématique : amélioration des connaissances et surveiller le phénomène	6
1.4.4	Thématique : accompagnement des processus naturels	6
1.4.5	Thématique : lutte douce et dure	6
1.4.6	Thématique : adaptation	6
1.5	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	7
1.6	LISTE DES PARTICIPANTS (58).....	7



1.1 PRESENTATION DE LA DEMARCHE « NOTRE LITTORAL POUR DEMAIN »

L'introduction du Comité élargi est réalisée par Olivier Colin (Vice-Président à Normandie Cabourg Pays d'Auge) présentant le contexte et l'origine de la démarche. Il rappelle que ce projet qui a été conduit, à l'échelle des 3 EPCI, demeure théorique avec une dimension prospective, permettant d'avoir une vision à court, moyen et long terme du potentiel devenir du territoire.

Il précise que l'étude a pour postulat la transparence hydraulique des ouvrages, et donc ne prend pas en compte leur fonctionnalité, ni celle d'effet tampon des éléments naturels type marais. Par ailleurs le démarche n'a pas fait l'objet de modélisation hydrodynamique.

L'étude est donc « maximisante », mais de ce fait permet de visualiser les situations potentiellement les plus défavorables, et permet de ce fait d'aider à la prospective.

Jean-Philippe Vennin (Secrétaire général de la préfecture du Calvados) précise que la démarche menée vise à répondre aux enjeux d'adaptation face au changement climatique. Elle permet de réfléchir de façon innovante, sans forcément catastropher, et en ayant une vision plus large que les PPR. Elle a aussi l'avantage de faciliter les prises de conscience et de travailler ensemble de façon lucide sur les enjeux du littoral.

A ce titre, l'Etat soutiendra et accompagnera les collectivités, à une échelle cohérente et à différents horizons temporels, dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie au travers des différents documents de planification. L'accompagnement de l'Etat se fera aussi par le biais d'outils financiers de type PAPI ou Fonds Barnier.

1.2 DIAGNOSTIC DE LA VULNERABILITE TERRITORIALE

Suite à la présentation du diagnostic et aux questions des participants, plusieurs précisions ont été apportées :

- Un aléa naturel constitue la manifestation d'un phénomène naturel d'occurrence (période de retour) et d'intensité (importance) donnée. Les aléas naturels du territoire d'étude (submersion marine, inondation et érosion côtière) ont été caractérisés en l'état des connaissances actuelles ;
- Les enjeux territoriaux sont les éléments humains (personnes, biens, activités) et naturels susceptibles d'être exposés aux aléas ;
Thomas Dupont-Federici (Maire de Bernières-sur-Mer) précise l'importance de considérer les axes routiers et cheminements dans la réflexion. En effet, un enjeu, tel qu'une caserne de pompier ne peut être impacté par un aléa mais son accessibilité, oui.
- Le risque correspond à la confrontation des aléas et des enjeux ;

Suite à la présentation de la vulnérabilité communale à l'échelle de l'emprise spatiale de la stratégie, Olivier Colin indique que le fait d'avoir une analyse avec un potentiel de vulnérabilité « extrême » permet de connaître les priorités de l'action publique dans les 20 années à venir. En effet face à un territoire très urbanisé, il s'agit de porter un regard attentif sur les espaces géographiques les plus vulnérables où l'action doit être priorisée. Néanmoins, la réflexion devra se poursuivre sur le moyen et long termes.

Il rappelle l'importance d'avoir une vision globale et innovante, allant au-delà des Plans de Prévention des Risques, outil opposable et réglementaire de l'Etat.

Enfin, il indique également que la méthode utilisée pour établir la vulnérabilité potentielle du territoire présente plusieurs limites, et que des études complémentaires pourront être menées.

1.3 LA STRATEGIE PROPOSEE

Olivier Colin rappelle que la stratégie est évolutive dans le temps.



1.4 PRESENTATION DU PROGRAMME D'INTERVENTIONS ENVISAGE

Avant la présentation du programme d'interventions envisagé, plusieurs questions ont été adressées aux bureaux d'études :

- **Des modélisations ont-elles été réalisées en prenant en compte l'effet entonnoir de l'embouchure de l'Orne sur les risques de submersion ?**

En réponse, il a été indiqué qu'aucune modélisation n'a été effectuée. Une projection statique des niveaux d'eau (liés aux aléas de submersion, d'inondation par débordement de cours d'eau et par remontée de nappes) sur la topographie existante a été réalisée.

Chloé Ragot indique qu'il existe déjà des modélisations à travers les Plans de Préventions des Risques et que la modélisation prend du temps avec un coût trop élevé compte-tenu de l'étendue du territoire. Il y a un intérêt d'identifier les secteurs prioritaires pour cibler les études détaillées et plus fines à diligenter ultérieurement.

- **Caen Normandie Métropole demande quelles sont les hypothèses de niveau d'eau retenues et à quelles échéances ?**

En réponse, il a été indiqué la prise en compte des valeurs médianes d'élévation du niveau marin définies dans le scénario le plus pessimiste du GIEC 2019. Les échéances prises en compte sont les suivantes : 20, 50, 80 et 100 ans.

- **L'Association Syndicale Autorisée d'Hermanville-sur-Mer, demande si pour les secteurs les plus vulnérables, s'agit-il d'une adaptation de l'existant ou bien des zones à urbaniser ?**

Olivier Colin précise que pour le territoire de Normandie Cabourg Pays d'Auge, la problématique arrivera par le marais de la Dives et la remontée de la nappe phréatique. Sur les zones à urbaniser, il s'agira de savoir comment défendre l'urbanisme dense actuel et l'agriculture. Il s'agit d'un débat pour le futur. Pour les zones urbaines, il y aura des choix à faire avec une possible restriction sur des permis de construire au sein des zones urbanisables.

Thomas Dupont-Federici précise que la démarche ici pourrait s'apparenter à une logique de PPRL avec comme enjeu de diminuer la vulnérabilité.

Ann-Sophie Gabelini (BrLi Ingénierie) ajoute que le terme « adaptation » signifie qu'on ne doit pas aggraver le bâti existant, il ne s'agit pas d'étendre le bâti sur une parcelle vulnérable.

Olivier Colin évoque comme exemple la perméabilité d'une parcelle d'habitation comme future condition d'octroi de permis de construire.

- **L'Association de sauvegarde et de préservation de Colleville-Montgomery indique que les plages se sont beaucoup urbanisées ces dernières années. Les travaux opérés dans certaines maisons sont discutables et nécessitent une révision des plans d'urbanisme.**

En réponse, il est indiqué que les permis de construire sont issus d'avis proposés par la Communauté Urbaine de Caen la mer suivis ou non par les maires, il n'y a pas d'extension de la surface à urbaniser sur les parcelles. En revanche, il se peut que sur les parcelles achetées que des éléments soient détruits pour être reconstruits. C'est au travers de chaque PLUi qu'il faudrait redéfinir ces pratiques.

Jean-Philippe Vennin indique qu'il existe des documents d'urbanisme. Le représentant de l'Etat est là pour contrôler les actes délivrés à l'échelle intercommunale, puis il y a aussi la loi littoral. On ne peut donc pas tout faire à l'heure actuelle. L'intérêt du débat est de voir s'il y a des servitudes complémentaires à rajouter dans les documents d'urbanisme. Il faut les étudier au cas par cas.



1.4.1 Thématique : mise en oeuvre et suivi du programme d'interventions

A la présentation des interventions sur cette thématique, il est indiqué par un participant que tous les moyens financiers doivent être abondés au niveau de l'Etat.

En réponse, Jean-Philippe Vennin indique que le législateur n'a pas indiqué qu'il se désintéressait du sujet. La somme des interventions de la stratégie va permettre de préparer un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et accéder à plusieurs financements.

Olivier Colin précise qu'il y a une nécessité de mettre en place un PAPI sur la Dives, puisque la taxe GEMAPI ne suffira pas pour répondre aux enjeux d'adaptation.

Manuel Sarraza (Chef de service à l'Agence de l'eau Seine-Normandie) indique qu'il existe des financements disponibles pour la gestion des milieux aquatiques. Il ne faudrait pas oublier les retombées économiques et les services rendus par ces derniers.

Pour l'intervention T4 « *Poursuivre le chantier juridique / réglementaire / urbanistique à l'échelle locale pour permettre la mise en oeuvre de la stratégie* », il est indiqué par les participants qu'elle suscite interrogations. Il est précisé par Ann-Sophie Gabelini qu'il s'agit de mener une analyse critique des documents juridiques / réglementaires existants pour identifier les freins ou les opportunités à la mise en oeuvre de la stratégie. Les participants souhaitent intégrer cette réflexion dans le cadre de la mise en oeuvre des futurs PLUi.

1.4.2 Thématique : communication et sensibilisation

Suite à la présentation de l'intervention T5 « *Elaborer une campagne de sensibilisation sur les risques liés au changement climatique et communiquer sur les solutions proposées par la stratégie NLPD* », plusieurs remarques ont été formulées par plusieurs participants (Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie, Groupe Mammalogique Normand etc.) :

- Le projet a pour objectif de faciliter les prises de conscience pour mieux s'adapter ;
- Pour communiquer avec le grand public, la compréhension de la non prise en compte des ouvrages est difficilement acceptable ;
- Il est important d'organiser des évènements avec les structures existantes et de mettre au cœur la médiation scientifique ;
- La sensibilisation des enfants est primordiale ;
- Il y a un besoin d'avoir un complément avec des modélisations prenant en compte les ouvrages, pour être moins anxiogène ;
- Il y a un besoin de sensibiliser la population sur les risques (exemple : jauge indiquant les niveaux d'eau dans les rues) ;
- Il y a la nécessité d'une prise de conscience de la population sur la qualité et le comportement des ouvrages existants face aux risques futurs ;
- Il est à noter que les ouvrages existants n'empêcheront pas l'aléa débordement par remontée de nappes ;
- La transparence des informations auprès des citoyens est essentielle. Les projections sont très négatives et peu engageantes. Communiquer sur un ensemble de mesures et de campagnes d'analyse, cela ne parle pas au public, il faut être concret.
- Les objectifs du projet ne doivent pas dériver sur des approches de type Plans de Prévention des Risques. Le projet évoque le risque d'après-demain. Il vaut mieux analyser combien cela va coûter en temps / moyens à long terme que de continuer à réfléchir le scénario tendanciel actuel. Il est donc normal que les cartes demeurent au stade théorique.



1.4.3 Thématique : amélioration des connaissances et surveiller le phénomène

Pour l'intervention T8 « *Caractériser les phénomènes multirisques liés aux inondations* », Olivier Colin souhaite intégrer les effets liés au ruissellement et au pluvial.

Pour l'intervention T10 « *Surveiller l'évolution des enjeux naturels et socio-économiques du territoire* », Caen Normandie Métropole indique qu'une nouvelle cartographie de l'occupation des sols sera produite dans quelques mois et qu'elle pourra aider à la mise en œuvre de cette intervention. Il précise que cette cartographie est mise à jour tous les 4 ans.

Il est indiqué plus globalement qu'il y a une nécessité de prioriser les interventions et d'ajouter un planning de réalisation, y compris des études complémentaires.

1.4.4 Thématique : accompagnement des processus naturels

Pour l'intervention T12 « *Planifier la renaturation d'espaces côtiers ou arrière littoraux, et la restauration d'écosystèmes côtiers* », il est précisé le besoin de mener un travail de sensibilisation auprès du grand public. Beaucoup de fonctionnalités de ces espaces ne sont pas connues par la population. L'exemple cité est celui de la nidification du Gravelot à proximité du cordon dunaire de Colleville-Montgomery.

De plus, la biodiversité au sens large, est peu citée dans les interventions, il s'agit d'une thématique à intégrer dans le programme.

1.4.5 Thématique : lutte douce et dure

Suite à la présentation de l'intervention T18, les associations présentes expriment leur difficulté à diminuer le passage du grand public au sein des cordons dunaires. Il semble nécessaire d'avoir une réflexion à ce sujet. En réponse, Chloé Ragot indique que c'est tout l'intérêt de travailler au sein d'un groupe de réflexion sur le partage des bonnes pratiques entre acteurs / usagers.

1.4.6 Thématique : adaptation

Les remarques et les questions suivantes ont été formulées par les participants :

- Pour l'intervention T21 « *Prioriser les actions et la planification du repli stratégique pour les enjeux des secteurs les plus vulnérables* », Olivier Colin indique qu'il faudrait rajouter le terme « Identifier » avant « Prioriser ».
- Si on mentionne le repli stratégique, il y a un risque d'affoler la population: c'est un repli géographique pour s'éloigner de la mer. En réponse, Manuel Sarraza précise qu'il s'agit d'échéances et d'opérations extrêmement lourdes, il n'est pas question d'expropriation, d'où la nécessité de prioriser. Il est plutôt question de concertation avec les habitants et d'opération sur le temps long.
- Christian Lelièvre (Président de la Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air de Normandie) indique qu'il s'interroge sur la capacité des citoyens à se projeter aussi loin, d'où l'importance de communiquer. Il ajoute qu'il y a une grosse urgence de travailler avec les acteurs de l'Hôtellerie de Plein Air, puisqu'ils seront les premiers concernés. Ils sont prêts pour la plupart à participer à un groupe de réflexion à ce sujet.
- Thomas Dupont-Federici indique la nécessité de faire évoluer la législation rapidement pour permettre le repli stratégique. Il précise que les règles relatives à la consommation des espaces agricoles doivent être en cohérence avec les réflexions menées sur le repli stratégique et qu'en parallèle, un groupe de réflexion sur le devenir du monde agricole doit être monté.
- En réponse, Jean-Philippe Vennin précise qu'en effet des évolutions seront à prévoir mais que certaines lois existantes, telle que la loi littoral, a permis de préserver les espaces littoraux, notamment pour l'épanouissement des activités touristiques.



- Pour les interventions T21 « *Prioriser les actions et la planification du repli stratégique pour les enjeux des secteurs les plus vulnérables* » et T22 « *Adapter les règles d'urbanisation pour les secteurs les plus vulnérables* », il est demandé de prendre en compte également les secteurs les moins vulnérables.

1.5 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Olivier Colin, conclut la séance en indiquant que la mise en œuvre du programme d'intervention nécessitera de la lucidité, de la transparence, de la détermination et que les choix opérés feront certainement naître des désaccords, voire ne conviendront pas à certains. Pour autant on se doit d'avancer sur ce sujet.

Jean-Philippe Vennin ajoute que les niveaux de solidarités seront primordiaux à l'avenir, que la concertation restera le seul moyen d'avancer pour trouver des solutions durables face au changement climatique. L'Etat poursuivra sa réflexion pour un accompagnement financier, par ailleurs la future loi Climat et résilience devrait apporter certaines clés de réponse aux problématiques évoquées en séance.

1.6 LISTE DES PARTICIPANTS (58)

Collège	Structure	Prénom Nom	Poste
Personnes qualifiées (11)	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Normandie	François QUESNEL	Chargé de mission
	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement de Normandie	Vincent PANETIER	Chargé de mission
	Direction Départementale des territoires et de la Mer du Calvados	Olivia DURANDE	Chargée de conseil
	Agence de l'Eau Seine Normandie	Manuel SARRAZA	Chef de service
	Agence Normandie de la Biodiversité et du Développement Durable	Jarno DEGUY	Chargé de mission
	Comité Régional d'Etude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature en Normandie	Arlette SAVARY	Elue
	Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières - Calvados Orne Manche	Stéphane WEIL	Directeur
	Agence d'Urbanisme de Caen Normandie METropole	Patrice DUNY	Directeur
	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer	Benoist HITIER	Chef
	Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados	Sara SZUCS	Urbaniste
	Bureau de Recherches Géologiques et Minières antenne de Normandie	Didier PENNEQUIN	Directeur régional
Territorial (23)	Direction Inter-Régionale de la Manche Est-Mer du Nord	Adèle MOISAN	Chargée de mission
	Préfecture du Calvados	Jean-Philippe VENNIN	Secrétaire Général
	Communauté Urbaine Caen la mer	Vanida ALLAIN	Directrice
		Laurent TRUCHY	Directeur Adjoint
		Chloé RAGOT	Chargée de mission
	Communauté de Commune Normandie Cabourg Pays d'Auge	Olivier COLIN	Vice-Président
Gwénaëlle RICHARD		Chargée de mission	



	Communauté de Communes Cœur de Nacre	Thierry LEFORT	Président
	Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie	Andy DELAY	Chargé de travaux
	Communauté de Communes Seules Terre et Mer	Philippe ONILLON	Vice-Président
	Syndicat Mixte Bessin urbanisme	Patrick THOMINES	Vice-Président
	Syndicat Mixte Caen Normandie Métropole	Anthony HUBERT	Directeur Adjoint
	Syndicat Mixte du Bassin de la Dives	Argan LOURDIN	Chargé de mission
	Commune de Caen	Cécile COTTENCEAU	Maire Adjointe
	Commune de Colombelles	Maud VANDEWIELE	Conseillère déléguée
	Commune de Ouistreham	Thibault BLOCH	Chargé de Promotion
	Commune de Colleville-Montgomery	Frederic LOINARD	Maire
	Commune de Lion-sur-Mer	Alain DESMEULLES	Maire Adjoint
	Commune de Bernières-sur-Mer	Thomas DUPONT-FEDERICI	Maire
	Commune de Courseulle-sur-Mer	Bruno DUBOIS	Maire Adjoint
	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer	Alexandre BERTY	Maire
	Commune de Luc -sur-Mer	Carole EUGENE	Maire Adjointe
	Commune de Varaville	Patrick THIEBOT	Maire Adjoint
	Commune de Ranville	Alain BISSON	Maire Adjoint
	Commune de Cabourg	Patrick LAMARQUE	Maire Adjoint
	Commune de Saint-Samson	Jacky MORIN	Maire Adjoint
Socio-professionnel (7)	Syndicat Mixte Ports de Normandie	Philippe HUBERT	Responsable
	Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air de Normandie	Christophe LELIEVRE	Président
	« Calvados Attractivité » – Conseil Départemental du Tourisme	Anne LE GALL	Coordonnatrice
	Office de Tourisme Intercommunal Caen la mer	Emmanuelle HARDOUIN	Directrice
	Office de Tourisme Intercommunal Terre de Nacre	Nathalie PAPOUIN	Directrice
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Jean-Marie BERNARD	Président
	Société Publique Locale d'Aménagement Caen Presqu'île	Morgane BOUVIER	Chargée d'Opérations
Société civile (13)	Groupe Mammalogique Normand	Marie FRANCOU	Chargée de mission
	Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement en Normandie	Michel HORN	Président
	Association de défense contre la mer d'Hermanville-sur-Mer	Pierre-Paul COCHET	Président
	Association pour la Défense et la Protection de la Commune de Varaville	Michel CHENOT	Président
	Amicale des pêcheurs Plaisanciers et à pieds de Bernières-sur-Mer et environs	Bernard LENOBLE	Trésorier



	Comité départemental de la pêche maritime de loisirs	Michel SIQUOR	Président
	Association syndicale autorisée de Rive-Plage	Claude GEHIN	Président
	Association des Plaisanciers du Port de Courseulles-sur-Mer	Alain LENEZ	Président
	Association Pêche Plaisance Collevillaise	Alain PRIEUX	Président
	Association de sauvegarde et de préservation de la plage et du rivage de Colleville-Montgomery	Yvon MOREL	Président
		Yves ROLLET	Secrétaire
	Amis des Marais de la Dives	Thierry PITREY	Vice-Président
	Centre d'Initiation aux Énergies Renouvelables 14	Julie BLONDIN	Référente
	Planète Sciences Normandie	Reynald CARPENTIER	Référent